Commune de Saint-Georges-Motel

Bulletin municipal - Décembre 2011

Le Mot du Maire

Le bulletin municipal donne chaque année la parole aux associations communales qui présentent le bilan de leurs actions. Au détour d'une phrase, on retrouve parfois l'ombre d'une déception liée à un manque de bénévoles ou de participants à une animation ou un spectacle pour lequel ses membres ont consacré tant d'énergie. J'y trouve en même temps des dirigeants très actifs qui ont une véritable envie de continuer. N'hésitez pas à découvrir ce qu'ils présentent, vous serez surpris par la qualité de ce qui vous est proposé. Le Conseil municipal et les employés communaux des services techniques et administratifs les accompagnent dans leurs actions et cherchent à favoriser les liens qui se tissent entre elles.

S'il fallait définir le fil conducteur de l'action du Conseil municipal, et qui transparaît dans ce bulletin, c'est celui du « service rendu aux habitants ». Cette notion simple qui sonne comme une évidence est de plus en plus difficile à accomplir. Nous faisons face aux obligations données aux communes (garderie, restauration scolaire) qui doivent seules en assumer les coûts ; à la diminution des horaires d'ouverture du bureau de poste (que l'on nous propose fortement de transformer en agence postale communale, assurant moins de services) ; à de nouvelles normes que les collectivités doivent financer.

Des projets de grande envergure ont été réalisés ces dernières années. Ceux que nous allons mener, même s'ils sont parfois moins visibles, nous demanderont autant d'énergie, voire plus en ces temps où les subventions se font rares, pour les faire aboutir. Nous les ferons avancer avec toujours la même volonté d'agir dans l'intérêt général.

Je vous adresse tous mes vœux de santé et de réussite pour l'année 2012.

Eric DESLANDES

Agenda

La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire aura lieu le

SAMEDI 14 JANVIER 2012, à 17h00, à la salle polyvalente.

Monsieur le Maire et son Conseil municipal invitent tous les habitants de la commune à se joindre à eux pour partager le verre de l'amitié en l'honneur de la nouvelle année.

Elections présidentielles
les 22 avril et 6 mai 2012
à la salle associative du stade.

Elections législatives
les 10 et 17 juin 2012
à la salle associative du stade.

Sommaire

Le Mot du Maire.....1

Agenda 1

Vie communale 2
Garderie périscolaire et restauration scolaire

Investissements 2011 en images.....3

Budget Communal 2011.....4

St Georges Motel en images...5

Inauguration boulangerie.....6

Commerçants ambulants.....7

Voie Verte.....8

Recensement de la population 2012..... 9-10

Parole aux Associations.. 11-15
Comité des Fêtes
APPEL
ASPSGM
Club de la Vallée d'Avre
L'Atelier Musical

Extraits des Conseils Municipaux.....16-17

Etat civil 2011.....18

Renseignements utiles 19–20

Horaires d'ouverture de la Poste

Tél : 02 37 43 50 00

Lundi au Vendredi :

14H00-16H30

Samedi :

10H00-12H00

MAIRIE
1 Rue de la Coudanne
27710 Saint-Georges-Motel

Téléphone : 02 37 43 50 98
Télécopie : 02 37 43 07 63

saint.georges.motel@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la Mairie au public :

Mardi/Jeudi :

16H00-18H30

Mercredi et Samedi :

09H00-11H00

Imprimé par nos soins

Vie Communale : garderie périscolaire et restauration scolaire

117 élèves sont inscrits à la rentrée 2011/2012, soit 11 élèves de plus que l'année précédente.

L'augmentation se fait particulièrement sentir en maternelle.

Le Conseil municipal a mis en place en septembre 2006 une garderie périscolaire en complément de la restauration scolaire. Ces deux services, dont profitent beaucoup de familles, ont permis de mieux répondre à leurs besoins. Ils influent, tout comme la rénovation et la construction de locaux scolaires, dans leur choix, d'habiter notre commune.

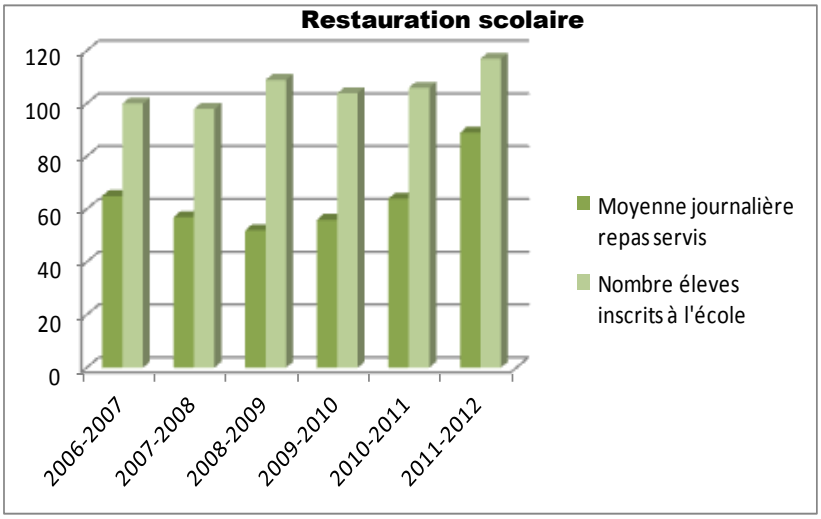

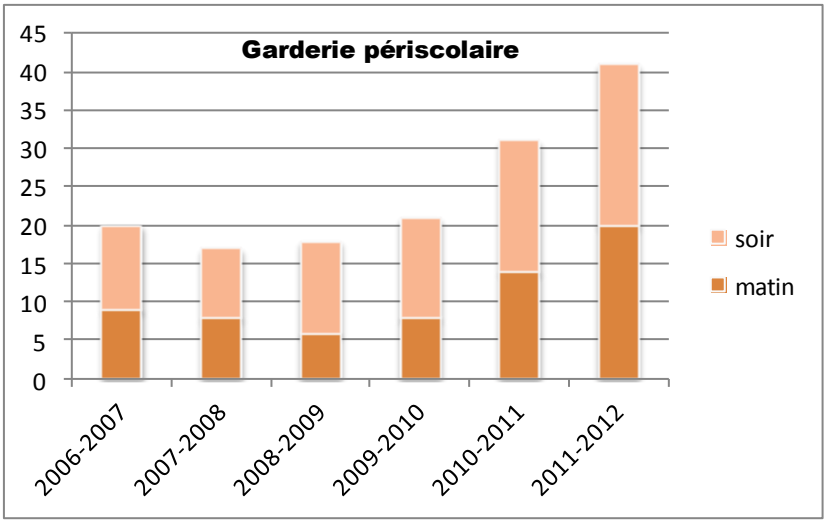

La difficulté tient à assurer un service de qualité avec un budget qui est toujours celui d'une « commune défavorisée » par rapport aux autres. La participation financière des familles est bien inférieure au coût supporté par la commune.

Merci de n'utiliser ces services qu'en cas de réelle nécessité. Profiter de la possibilité de manger à la maison, même une ou deux fois par semaine, permet une réelle coupure dans la journée et peut éviter un sureffectif au restaurant scolaire, préjudiciable à tous.

Activités jeux à la garderie

Repas au restaurant scolaire

Imprimé par nos soins

Investissements 2011 en images

Nouveau tracteur multifonctions avec ses accessoires : 46 700 €

Complément de parvis en béton désactivé devant la salle polyvalente, permettant l'accessibilité handicapés : 2 100 €

Pose des gouttières de l'église, réfection partielle de toiture, protection des vitraux, etc... : 52 700 €
(et divers travaux par les employés communaux)

Derniers travaux de la boulangerie : 49 600 €

Drainage pourtours de l'église : 6 100 €
et renforcement base pilier
(par les employés communaux)

Nouvelle toiture en zinc du bureau de poste : 14 100 €

Budget Communal 2011

Dépenses d'investissement :

Les investissements 2011 ont représenté un total de dépenses de 269 350 €, proche de celui de 2009 (246 400 €) après une année 2010 où les travaux de construction de la boulangerie avaient fait grimper ce montant à 440 700 €.

Outre les investissements présentés en images, page précédente, 2011 a vu la fin des travaux du logement de la poste pour 16 200 €, incluant l'assainissement individuel. Le coût a été réduit grâce au travail des employés communaux.

On peut noter aussi l'achat de guirlandes de Noël pour 5 100 €, montant peu élevé au regard de la satisfaction de nombreux habitants, en particulier pour la décoration de l'église. Cela a été rendu possible grâce au temps passé par des élus pour trouver un très bon rapport qualité prix.

Dépenses de fonctionnement :

Elles s'élèvent à 508 800 € en 2011 et sont très proches de celles de 2010 (505 100 €). Il est très probable que nous constations une augmentation en 2012 au regard des hausses d'effectifs à l'école, au restaurant scolaire et à la garderie périscolaire. Il nous faut, en effet, plus de personnel pour encadrer les enfants et procéder à des achats plus importants.

Nous sommes toujours très attentifs à apporter le meilleur service à la population en rapport avec les possibilités financières de la commune. En ces temps où les dotations de l'Etat, les subventions pour les projets se font plus difficiles à obtenir, il nous est demandé de supporter les coûts élevés de mise aux normes de nos bâtiments publics. Ces fortes contraintes ne favorisent pas les communes rurales.

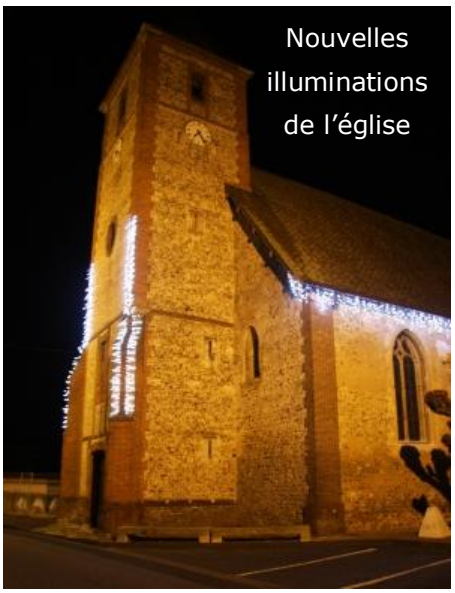

Nouvelles illuminations de l'église

Aménagement de l'entrée du logement de la Poste et son nouveau portail

MMA

Cabinet LAJOIE - LEFEVRE
Agents Généraux exclusifs MMA
04 Bd. Louis Terrier
28100 Dreux
Tél. : 02.37.50.19.73
E-Mail : lajoielefevre@mma.fr
N° ORIAS : 07 011 540 / 09 050 079 - www.orias.fr

DEPAN'PC
DÉPANNAGE INFORMATIQUE PARTICULIERS ET ENTREPRISES
Rapidité et simplicité d'un service de qualité !
Dépannage informatique à domicile ou en atelier
Vente de matériel, ordinateurs et logiciels
Accès internet sur systèmes haut de gamme
Accès Wifi dans un salon privé
Conseil et Formation
A PARTIR DE 40€ DÉPLACEMENT COMPRIS
10, place des Fusillés à Dreux
02 37 46 59 67 www.depan-pc.eu

Imprimé par nos soins

Saint-Georges-Motel en images

Remise des colis aux aînés le 10 décembre 2011

Repas du 14 juillet 2011

Course cycliste
« Paris - Verneuil sur Avre »
Le 17 avril 2011
Suite à une erreur de parcours, un nouveau départ est donné à St-Georges-Motel.

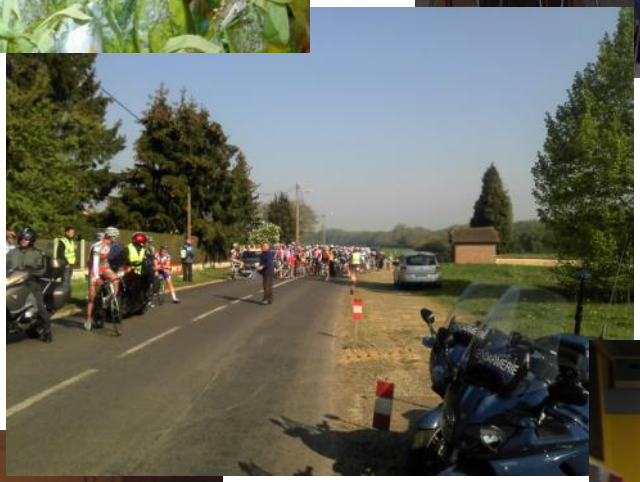

Remise des Dictionnaires aux élèves de CM2 le 21 juin 2011

Goûter garderie

Imprimé par

ETP MUSCI S.A.
ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS
8, rue Lemoult - B.P. 70007 - 28170 CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIS
Tél. 02 37 51 69 75 - Télécopie 02 37 51 81 14 - E-mail : etpmusci@orange.fr
TERRASSEMENT - VOIRIE - SOLS INDUSTRIELS ET SPORTIFS - ASSAINISSEMENTS URBAINS ET AGRICOLES
ADDUCTION D'EAU - BÉTON ARMÉ - MAÇONNERIE - ENROBÉS - TRAVAUX POUR PARTICULIERS

Vie Communale - Inauguration Boulangerie-Pâtisserie

Samedi 1er octobre, Monsieur DESTANS, Président du Conseil général de l'Eure entouré de Monsieur le Maire et son Conseil municipal, deux représentants de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, le Président de la CCRSE, le couple de boulangers et un grand nombre d'administrés se sont retrouvés pour l'inauguration de notre boulangerie-pâtisserie ouverte depuis un an.

Un buffet de dégustation de pains et de viennoiseries (fabriqués par notre boulanger), accompagné de charcuterie (fabriquée par notre charcutier ambulant du jeudi) et de miel de l'apiculteur de Saint-Georges-Motel a été proposé.

Il a permis aux personnes présentes de se retrouver dans un moment de convivialité.

SERRURERIE-FERRONNERIE
BRUNO DESRAME
Fabrication-Restauration tous styles de portails,
rampes d'escalier et garde-corps.
Travaux de serrurerie et de métallerie.
12, route de Noirancourt
27710 ST GEORGES MOTEL
Tél / Fax : 02 37 43 09 85

COUVERTURE ZINGUERIE
ETS TOUSSAINT FRÈRES
NEUF ET RESTAURATION
Thierry - Tél. 02 37 43 07 62
Nicolas - Tél./Fax 02 37 82 98 32
2, Rue Des Graviers
Raville - 28500 CHERISY

Imprimé par nos soins

Commerçants Ambulants

Vous avez pu constater que désormais plusieurs commerçants ambulants s'installent régulièrement sur la parking près de la boulangerie, route de Marcilly.

Veuillez trouver ci-dessous, leurs jours de présence avec un modification pour la poissonnerie.

Pizzas à emporter

Le mardi de 18h à 20h30 : FRANPIZZA

Le samedi de 10h à 13h30 : PATOCHE PIZZAS

Charcuterie artisanale : RERCHER

Le jeudi de 15h30 à 20h00.

Poissonnerie : LA MAREE DROUAISE

Le vendredi matin jusqu'à 12h30.

(reprise à partir de mi-janvier environ).

Rôtisserie - Grill

Le dimanche matin jusqu'à 13h00.

Le maintien de ces commerces ambulants dépend de votre fidélité !!

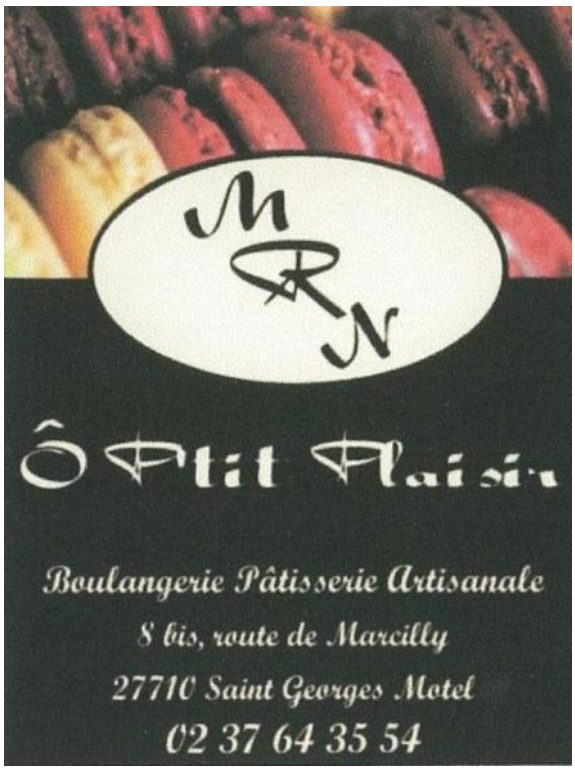

HORAIRES D'OUVERTURE
DE LA BOULANGERIE
Ô Ptit Plaisir
du Mardi au Samedi
De 6h30 à 13h00
De 15h30 à 20h00
le Dimanche
De 7h00 à 13h00

Imprimé par nos soins

La Voie Verte - un an

Finition des enrobés.

Après un an de mise en service nous pouvons savourer le succès de cette réalisation. En effet nos habitants ont pu constater son extraordinaire fréquentation depuis l'ouverture, principalement cet été avec de nombreux cyclistes, piétons et rollers.

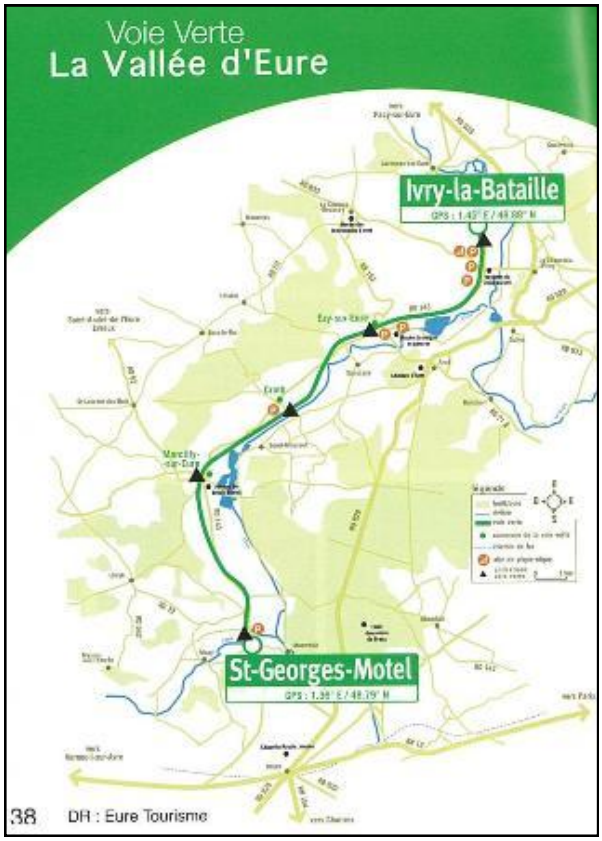

Après l'inauguration du premier tronçon, qui s'est tenue à Croth le 17 septembre, nous avons participé à la « Fête départementale des voies vertes » le dimanche 25 septembre avec le départ de la randonnée vélo à St Georges-Motel ainsi qu'une exposition sur le thème du chemin de fer. Il reste encore pas mal de choses à réaliser autour de cette voie verte. Nous étudions actuellement la signalétique afin de valoriser l'aspect touristique ainsi que tous les équipements connexes nécessaires (parkings, aires de camping-car, aires de pique-nique, relais vélo…). Nous espérons également pouvoir finaliser les tranches conditionnelles de travaux, à savoir le prolongement vers Breuilpont ainsi que la liaison vers l'Eure et Loir.

En ce qui concerne St Georges-Motel, nous étudions la possibilité de relier la voie verte au centre du village.

Fête des voies vertes, dimanche 25 septembre 2011, au départ de Saint Georges-Motel.

Gilbert FRÉTIGNY
Vice-président du SIVVEA

Renseignements et informations

Syndicat Intercommunal de la Voie Verte de l'Eure à l'Avre
Tél : 02 37 64 73 48
mail : mairie@villeezysureure.fr

Imprimé par nos soins

Recensement de la population 2012

Mesdames Michelle BIGNON et Fabienne DURAND seront nos deux agents recenseurs.

Merci de leur réserver un bon accueil.

Toute la population de SAINT-GEORGES-MOTEL sera recensée entre le jeudi 19 janvier et le samedi 18 février 2012.

Pour information :
Populations légales actuelles, en vigueur au 1er janvier 2012.

Population municipale : ……..962
Population comptée à part (étudiants, etc…) : ……..14
Population totale : ……....976

NOTICE D'INFORMATION
LE RECENSEMENT, CHACUN DE NOUS COMPTE.

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France et de ses communes.

Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âges, professions exercées, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logements, etc.

Les résultats du recensement éclairent les décisions des pouvoirs publics en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). Ils aident également les professionnels à mieux connaître les caractéristiques des logements, les entreprises à mieux estimer les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Cette année, vous êtes recensé(e).
Votre réponse permettra d'actualiser les données disponibles.

Vous trouverez dans cette notice les indications pour participer à l'enquête du recensement de la population de 2012.

Merci de votre participation.

Mes réponses sont strictement confidentielles.

Le recensement respecte les procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

- Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires.
- Toutes les statistiques produites sont anonymes. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une seule fois.
- Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires, notamment les agents recenseurs, sont tenues au secret professionnel.
- Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Elles ne sont en aucun cas diffusées à un autre organisme.

Ma commune et l'Insee mènent ensemble cette opération.

Le recensement est placé sous la responsabilité de l'État. Les communes préparent et réalisent les enquêtes de recensement.
L'Insee organise et contrôle la collecte, recueille les informations, exploite les questionnaires et diffuse les résultats.

Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse ses questionnaires.
Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation.

RECENSEMENT DE LA POPULATION
2012 2013 2014 2015

Imprimé par nos soins

Recensement de la population 2012

Pourquoi suis-je recensé(e) cette année ?

Vous habitez une commune de moins de 10 000 habitants : ces communes réalisent une enquête de recensement exhaustive tous les 5 ans. En 2012, l'enquête de recensement se déroule dans les mêmes communes qu'en 2007, du **jeudi 19 janvier au samedi 18 février.**

Vous habitez une commune de 10 000 habitants ou plus : ces communes réalisent tous les ans une enquête auprès d'un échantillon de leur population. Votre adresse fait partie de l'échantillon constitué pour l'enquête de recensement de 2012. Il se peut qu'un membre de votre voisinage ne soit pas recensé cette année. En 2012, l'enquête de recensement se déroule dans toutes ces communes du **jeudi 19 janvier au samedi 25 février.**

Où dois-je me faire recenser ?

Vous devez vous faire recenser dans votre résidence principale, c'est-à-dire celle où vous passez plus de six mois de l'année.

Quelques cas particuliers :

- **L'agent recenseur vous contacte dans votre résidence secondaire :** remplissez uniquement la feuille de logement.
- **L'un de vos enfants est étudiant et majeur :** il sera recensé dans la ville où il loge pour ses études.
  S'il loge dans une autre commune que la vôtre : inscrivez-le sur la liste B de votre feuille de logement.
- **Vous habitez pour votre travail ailleurs que dans votre résidence familiale :** faites-vous recenser avec votre famille.
- **Votre enfant est en garde alternée :** il est recensé dans le logement où il passe le plus de temps.
  En cas d'égalité de temps passé chez chacun de ses parents : il sera recensé dans le logement où il est présent le jeudi 19 janvier 2012.

Pourquoi dois-je répondre à des questions si précises ?

Les informations tirées des réponses de toutes les personnes recensées conduisent à prendre des décisions dans de multiples domaines.

Quelques exemples d'utilisation des réponses :

- **La question sur l'adresse du lieu de travail**
  --> connaître la distance et le temps de transport entre le domicile et le lieu de travail de la population pour déterminer les moyens de transport à développer.
- **La question sur le nom et l'activité de l'employeur**
  --> déterminer précisément votre activité professionnelle qui sert à de nombreuses études sur l'emploi.
- **Les questions sur le confort du logement**
  --> préparer les politiques de rénovation de quartier.

Vos réponses individuelles ne sont en aucun cas diffusées à un autre organisme.

Le recensement de la population et moi

1. Un agent recenseur recruté par ma mairie vient chez moi.

Je le reconnais grâce à sa carte tricolore avec photographie, signée par le maire. Il me remet les questionnaires du recensement :

- une feuille de logement pour mon foyer ;
- un bulletin individuel pour chaque personne vivant chez moi, quel que soit son âge.

2. Je lis et remplis les documents qui m'ont été remis.

L'agent recenseur m'aide à les remplir si je le souhaite.

3. Sur rendez-vous, l'agent recenseur vient les récupérer.

Si je suis souvent absent(e) de mon domicile, je peux :

- confier mes questionnaires remplis, sous enveloppe, à quelqu'un qui les remettra à l'agent recenseur ;
- retourner directement les questionnaires, sous enveloppe, à ma mairie ou à la direction régionale de l'Insee de ma région. L'agent recenseur pourra me remettre une enveloppe à cet effet.

Dans tous les cas, mes questionnaires remplis doivent être remis avant le 18 ou le 25 février selon la taille de ma commune.

À la fin de l'enquête, la mairie transmet à l'Insee tous les documents collectés.

Pour remplir mes questionnaires :

- **J'écris au stylo à bille noir ou bleu.**
- **Je n'utilise ni crayon à papier ni blanc correcteur.**
- **J'écris très lisiblement**
  SAINT-MALO
- **Je coche la case qui convient** X
- **Je note un chiffre par case** 0 4
- **Je ne raye pas les autres cases,** même si je ne suis pas concerné(e) par la question.
- **Je ne plie pas mes questionnaires.**

Je souhaite en savoir plus

L'agent recenseur et ma mairie sont là pour répondre à mes questions.

Je peux également consulter le site :
www.le-recensement-et-moi.fr

Imprimé n° 10

Imprimé par nos soins

Parole aux Associations

COMITE DES FETES DE SAINT-GEORGES-MOTEL

Soirée Beaujolais du Samedi 19 novembre 2011

Pour la deuxième année, le Comité des Fêtes de Saint Georges-Motel a organisé une soirée autour du Beaujolais Nouveau le 19 novembre 2011. 80 participants ont répondu présents à cette fête et ont pu apprécier le buffet ainsi que l'animation offerte avec succès par notre DJ Guillaume.

Merci à tous les bénévoles qui ont permis que cette soirée se déroule aussi bien et nous vous donnons rendez-vous le 17 novembre 2012 pour une nouvelle soirée Beaujolais.

Téléthon 2011

Pour les 25 ans du Téléthon, le Comité des Fêtes a organisé le samedi 3 décembre 2011 un marché de Noël, une tombola, la vente de tricots pour enfants ainsi que la vente de crêpes salées et sucrées. Cette manifestation a été très appréciée par tous les généreux donateurs qui ont su braver la pluie pour participer à cette animation en faveur du Téléthon. Rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine le samedi 1er décembre 2012.

Le Comité des Fêtes de Saint-Georges-Motel organise son **assemblée générale le Samedi 28 janvier 2012 à 15 heures à la Salle Polyvalente** (à côté de la boulangerie). Venez nombreux nous retrouver pour le bilan de l'année 2011 et nous apporter vos idées d'événements pour la nouvelle année.

Le Comité des Fêtes

Imprimé par nos soins

Parole aux Associations (suite)

Association Pour les Particuliers et l'Emploi Local - 02 37 43 08 07

Ce petit mot pour rappeler qui nous sommes et notre rôle chez les résidents de Saint-Georges-Motel et des communes avoisinantes.

A.P.P.E.L., association régie par la loi 1901, réalise des prestations d'**aide à domicile** chez des particuliers qui en expriment le besoin.

Les domaines couverts sont :

- Les tâches ménagères (ménage, repassage, courses, préparation de repas, …),
- Les travaux de bricolage et de jardinage,
- L'entretien du domicile (plantes, animaux, …) en votre absence,
- L'accompagnement et le transport de personnes (adultes et enfants),
- La garde à domicile des enfants,
- L'aide à la scolarité (aide aux devoirs, cours particuliers).

Créée en juin 2009 et agréée pour les « **Services à la Personne** » en octobre 2009, son activité a réellement débuté en 2010 et grâce, en bonne partie, au « bouche à oreille », a fortement progressé au cours des 2 années écoulées.
Ainsi, en 2011, **10 personnes** employées à temps partiel, ont réalisé des prestations chez **55 usagers** représentant **3 300 heures** rémunérées, ce qui équivaut à 2 emplois à temps plein.

En plus de sa vocation sociale, ***A.P.P.E.L.*** souhaite également apporter un peu d'animation dans la vie locale ; c'est pourquoi elle a organisé, le 12 novembre dernier à Saint-Georges-Motel, une « **Journée Découverte** » pour remercier tous les particuliers qui font vivre l'association.

Les nombreux visiteurs ont pu découvrir d'autres prestataires à domicile de notre commune et des créations artistiques diverses ; les ateliers animés par les exposants ont rencontré un franc succès, tant pour les enfants que pour les adultes, tout ceci dans une ambiance conviviale et harmonieuse (merci «l'Atelier Musical» pour la sonorisation). A renouveler ?

A tous, *A.P.P.E.L.* souhaite une excellente année 2012

Le Président, Alain DUBOURG

TERRASSEMENT - ASSAINISSEMENT - TRAVAUX PUBLICS - DÉMOLITION - LOCATION
ENTREPRISE
WILLIAM MARTIN
Location mini-pelle avec chauffeur
aménagement de parkings et chemins
21, rue de la Borne Blanche - 28500 LURAY
tél. 02 37 46 65 36
02 37 42 97 20
fax 02 37 42 30 85

Imprimé par nos soins

Parole aux Associations (suite)

Association de **S**auvegarde du **P**atrimoine de **S**aint **G**eorges **M**otel (ASPSGM) 1, rue de la Coudanne—27710 Saint Georges Motel

Voici trois ans maintenant que notre association œuvre pour la sauvegarde et la restauration de notre patrimoine communal.

A ce jour l'ASPSGM compte quelque 70 adhérents, et les comptes présentent désormais un solde créditeur d'environ 6 200 euros.

Aussi, c'est avec un dynamisme nouveau que nous entrevoyons notre prochaine année civile.

Tout d'abord, rappelons nos principales actions menées en 2011 :

- 10/04 : foire à tout
- 17/04 : repas de la Saint Georges
- 01/06 : conférence de Monsieur JOULAIN sur le blason proposé à la commune
- Juillet – août – septembre : restauration de la sacristie.
- 17 et 18/09 : journées du Patrimoine, avec exposition de tableaux.
- 09/10 : danses folkloriques et médiévales.
- 05/11 : messe de la Saint Hubert.

Toutes ces manifestations organisées avec plus ou moins de réussite, mais en tout cas avec notre plus grand déploiement d'énergie.

Pour 2012, nous ne baissons pas les bras et nous prévoyons déjà :

- le traditionnel repas de la Saint Georges.
- notre foire à tout annuelle.
- nouvelle prestation de la chorale Sainte-Eve (rappelons que la première édition avait été un franc succès)
- une bourse aux livres, cartes postales et timbres.
- une journée de l'artisanat.
- comme de coutume, les Journées du Patrimoine, avec exposition de tableaux.
- une sortie à l'abbaye de Mortemer.
- une randonnée pédestre dans notre belle région.

Nous essaierons de vous tenir informés dans les meilleurs délais des dates retenues pour chacune de ces manifestations.

Nous tiendrons notre **Assemblée Générale le 22 janvier 2012 à 16 heures** à la **salle polyvalente**, suivie d'un verre de l'amitié.

A cette occasion, nous renouvellerons un tiers du bureau.

Nous remercions les personnes intéressées d'adresser leur candidature, par écrit, au siège de l'association, au plus tard 7 jours avant l'Assemblée Générale (seule condition : être à jour de sa cotisation depuis au moins un an).

Nous avons besoin de la plus grande participation possible.

N'hésitez pas à contacter, pour plus de renseignements :

M. Michel MARTY, président, au : 02 37 43 59 74

M. Gérard JACQUEMIN, secrétaire, au : 02 37 43 58 57

Au cours de cette assemblée, nous discuterons de l'affectation des fonds disponibles :

Restauration des fonts baptismaux, des vitraux.

Réparation des bancs et des planchers.

Signé : le bureau de l'ASPSGM

Le Président, Michel MARTY

Imprimé par nos soins

Parole aux Associations (suite)

LE CLUB DE LA VALLEE D'AVRE

L'Assemblée générale se tiendra

le mercredi 4 janvier 2012 à 14h30, salle polyvalente.

Bilan des Activités 2011

Janvier : le 19, goûter de la galette des rois

Février : le 2, après-midi crêpes

Avril : le 6, rendez-vous au restaurant

Mai : le 18, repas de printemps

Juin : journée du 14, sortie à Sablé sur Sarthe

Juillet et Août : vacances

Septembre : goûter et jeux

Novembre : le 16, repas du Téléthon

Décembre : le 14, nous fêtons Noël autour d'un repas.

Le Club de la Vallée d'Avre se réunit tous les 1er et 3ème mercredis après-midi de chaque mois, (sauf en août) : jeux et goûter. Pour toute information, s'adresser à Michel PEYROT au 02 37 43 58 48.

Le Président, Michel PEYROT

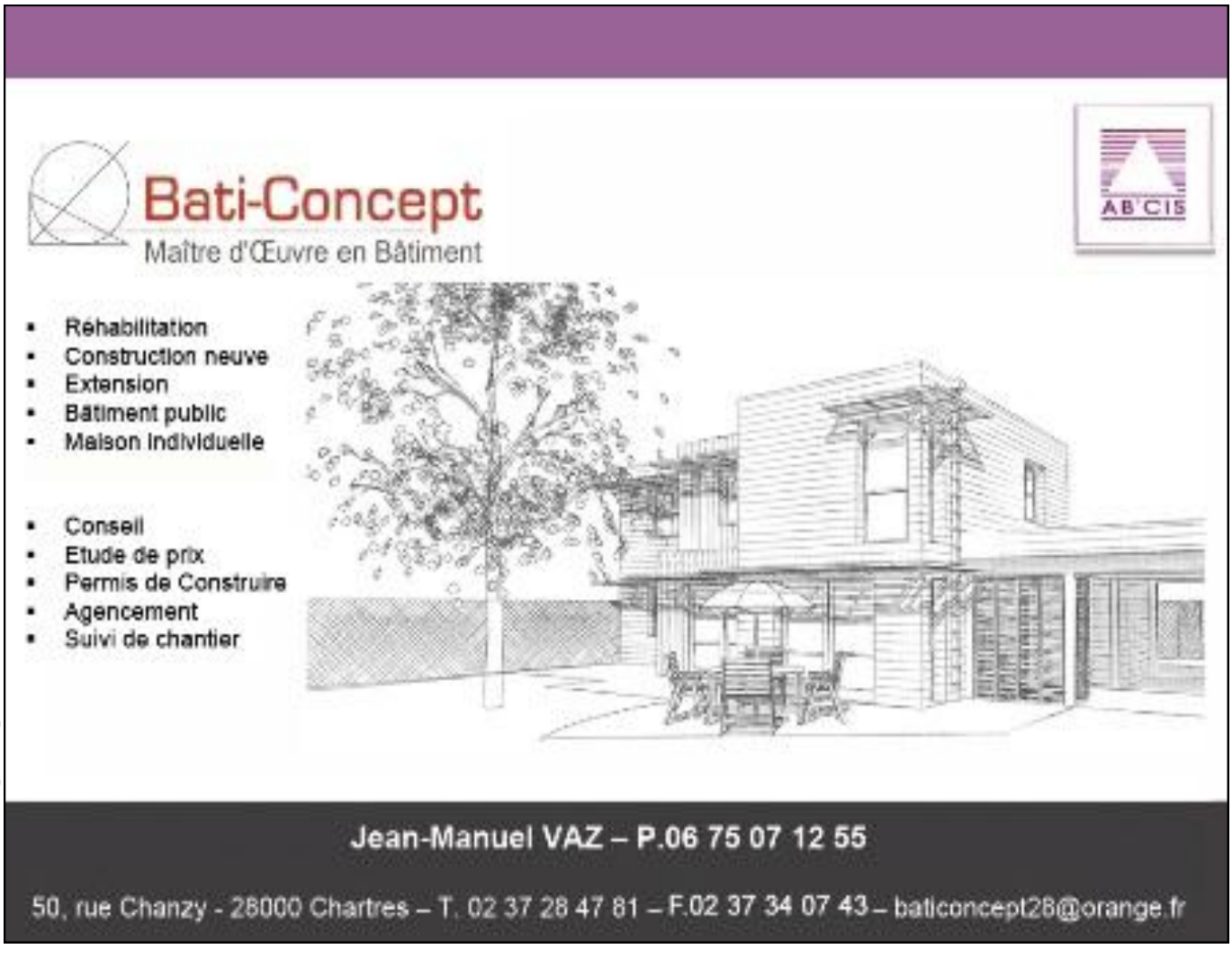

Imprimé par nos soins

Parole aux Associations (suite)

L'Atelier Musical

2011 s'est achevée par une belle soirée, le 9 décembre. Un bel hommage rendu à Yves Montand. L'Atelier Musical n'avait pas épargné ses efforts pour rendre la salle de spectacle encore plus conviviale. Ce fut un réel succès. Cependant nous regrettons le peu de participation des habitants de St Georges-Motel et c'est grâce à notre publicité diffusée sur les communes avoisinantes que nous remplissons notre salle.

Le bilan de l'année 2011 reste positif :

En avril un « concert big band » avec une prestation de très haut niveau du conservatoire de Lucé.

La fête de la musique en juin, précédée de l'audition des élèves. Un nouveau groupe composé des musiciens élèves de l'Atelier Musical nous a offert une belle prestation.

« Montand 20 ans déjà » l'hommage par Frédéric Smektala

Pour la saison 2011/2012 le nombre d'adhésions est resté stable. Nous dispensons toujours nos cours sur une grande diversité instrumentale : guitare, piano, violon, sax, batterie, et notre chorale pour laquelle nous aimerions plus de participants.

Un concert aura lieu en mars 2012 et nous avons déjà retenu la date du samedi 16 juin 2012 pour l'audition des élèves et la fête de la musique.

De nouveau un appel est lancé aux habitants de St Georges-Motel, de bonnes volontés seraient appréciées pour soulager le bureau actuel.

NOUS VOUS PRESENTONS A TOUS NOS MEILLEURS VŒUX POUR CETTE NOUVELLE ANNEE.

MUSICALEMENT VOTRE,

L'équipe de l'Atelier Musical

Entreprise Générale de Bâtiment

M. RICHARD

Couverture - Maçonnerie
Carrelage - Combles Aménageables
Placoplâtre - Rénovation

27710 ST GEORGES MOTEL - Tél. 06 84 57 63 11

Imprimé par nos soins

Extraits des Conseils municipaux

28 janvier

1 – BUDGET PATRIMOINE

a- Vote du compte administratif 2010

Le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 48 296,21 € et un excédent de fonctionnement de 73 567,15 €. Le Conseil municipal décide de reporter ces excédents au budget 2011.

b- Vote du budget primitif 2011

Le budget s'équilibre à 128 567,00 € en section d'investissement et à 78 696,00 € en section d'exploitation.

c– Vente bâtiment « SNCF » n°2 partie non rénovée et terrain attenant

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la vente à M. William MARTIN pour la somme de 45 000,00 € net vendeur et précise les clauses suspensives liées à cette vente.

d- Projet d'acquisition d'un bâtiment (route de Dreux).

Après en avoir débattu, le Conseil municipal n'envisage pas de se porter acquéreur de la parcelle bâtie B342.

2 – PROJET LOTISSEMENT : participation voirie et réseau (PVR)

Part PVR électricité : montant estimé des travaux : 50 000 € TTC. Part restant à la charge de la commune 12 073 €, après remboursement de la part du lotisseur (13 011 €) ;

Part PVR eau potable : montant estimé des travaux : 34 086 € TTC. Part restant à la charge de la commune 21 014 €, après remboursement de la part du lotisseur (13 072 €).

3 – DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

PPRI : Une enquête publique sur les dispositions du Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation par débordement de l'Eure, incluant l'Avre et la Coudanne, est ouverte du 31 janvier 2011 au 4 mars 2011.

Mme BONNOT fait part, avec satisfaction, de la réalisation des travaux d'éclairage public au lotissement des Bannes. Ceux-ci ont été effectués avec un minimum de coût et de dégradation de voirie.

26 mars

1 – Vote des comptes administratifs 2010

Commune : Report des résultats budgétaires 2010

Le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 66 757,04 € et un excédent de fonctionnement de 454 622,63 €. Le Conseil municipal décide de reporter ce dernier au budget de fonctionnement 2011.

Assainissement : Report des résultats budgétaires 2010

Le compte administratif fait apparaître un excédent d'investissement de 818,00 € et un excédent de fonctionnement de 9 642,51 €. Il est décidé de reporter ce dernier au budget de fonctionnement 2011.

2 – Patrimoine

Un local de 255 m^2 situé au 12 rte de Nonancourt est à louer. Etant donné quelques problèmes de toiture sur cette partie du bâtiment, le Conseil municipal décide de louer ce local pour un montant mensuel de 500 € HT.

Le bail précaire d'un de nos locataires du 12 rte de Nonancourt arrive à son terme. Le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer un bail commercial avec celui-ci au tarif de 2,30 € HT/m^2.

3 – Délibérations et questions diverses

Suite à une remise à jour des contrats d'assurance pour les bâtiments municipaux, la société M.M.A. rembourse le trop payé, soit 819,00 €.

Monsieur le Maire fait part d'une réunion, en février, des Maires (et quelques adjoints) de la CCRSE, qui avait pour objet le devenir de notre territoire communautaire dans le cadre de la réforme territoriale.

Une promesse de vente a été signée avec M. MARTIN pour la partie non rénovée du bâtiment « SNCF » n°2 et la parcelle communale attenante.

Les travaux de renforcement électrique rue de l'Eglise se terminent.

8 avril

1 – Budgets primitifs

COMMUNE : Le budget s'équilibre à 415 398,00 € en section d'investissement et à 935 812,00 € en section de fonctionnement. Les investissements principaux correspondent à la fin des travaux de construction d'une boulangerie-pâtisserie, aux travaux sur les extérieurs et la toiture de l'église.

La réforme des collectivités territoriales de 2010 qui fait suite à celle de la Taxe Professionnelle aboutit à une forte modification des bases et des taux communaux. Nous faisons face à une incertitude quant aux montants réels qui reviennent à la commune. Nous pouvons être appelés à reverser une partie des recettes liées au transfert de la part départementale de la taxe d'habitation au FNGIR. Cette information ne sera connue qu'après le vote du budget.

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux transmis par la Direction Générale des Impôts.

Les taux des contributions directes votés pour le budget 2011 sont :

Taxe d'Habitation	12,03 %
Taxe Foncière (bâti)	14,04 %
Taxe Foncière (non bâti)	31,87 %
CFE	13,00 %

ASSAINISSEMENT : Le budget s'équilibre à 7 983, 00 € en section d'investissement et à 11 245, 00 € en section d'exploitation. La redevance par m^3 d'eau assaini, inchangée depuis 2007, passe de 1,42 € à 1,60 € et tient compte de l'augmentation des coûts de fonctionnement et de la baisse de consommation d'eau (12 pour et 1 abstention).

2 – Tarifs garderie scolaire

Les tarifs garderie sont restés inchangés depuis la rentrée scolaire 2007/2008. Les charges de personnel, les achats de fournitures et les travaux d'entretien du bâtiment doivent être pris en compte. Le Conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 0,10 € sur le prix de la séance du premier enfant, soit 2,60 €. Les tarifs dégressifs qui ont été mis en place pour les familles ayant plusieurs enfants restent inchangés.

3 – Tarifs restauration scolaire

Depuis 2009/2010, les tarifs sont restés inchangés. On note une augmentation des coûts liés à ce service. Le Conseil municipal décide d'appliquer une augmentation du prix des repas adulte et enfant, à compter de la rentrée scolaire 2011/2012, soit :

Enfant de la commune : 2,85 € (+ 0,10 €),

Enfant hors commune : 3,95 € (+ 0,17 €) ; adulte : 4,70 € (+ 0,20 €).

4 – classement des voiries communales

Monsieur le Maire propose de demander aux services départementaux de l'Etat de nous accompagner pour procéder au classement de chemins ruraux et diverses voies non classées, en voiries communales.

5 – Délibérations et questions diverses

Suite au passage de la société BODET, chargée de l'entretien de l'horloge du clocher, les techniciens nous ont alerté du danger pour accéder au clocher.

D'autre part, il a été constaté une dégradation importante de la base d'un pilier de la façade nord qui nécessite également des travaux de consolidation. Le Conseil municipal souhaite effectuer des travaux supplémentaires et sollicite une subvention du Conseil général.

27 mai

1 – Classement des voiries

Suite à la délibération du 8 avril 2011 concernant le classement de chemins ruraux et diverses voies, non classés en voiries communales, M. le Maire présente au Conseil municipal le tableau et le plan élaborés par les services de l'Etat. Le Conseil municipal décide de valider ce tableau.

2 – Projet lotissement route de Nonancourt : modification convention de rétrocession des espaces et équipements communs

Monsieur le Maire fait part d'une nouvelle proposition de convention du lotisseur, assisté du cabinet Forteau, concernant le projet d'aménagement, route de Nonancourt. Elle tient compte des attentes des services de l'Etat présentées aux Conseillers municipaux, le 22 avril 2011 en mairie. La nouvelle convention de rétrocession est validée par le Conseil municipal.

3 – Schéma départemental de la coopération intercommunale

Madame la Préfète propose la fusion de deux syndicats d'assainissement. Notre commune est concernée car elle est membre du SEA Paquetterie. Le Conseil municipal ne peut émettre un avis, ce jour, en raison du manque d'informations.

4 – Délibérations et questions diverses

- Le Conseil municipal fait une proposition d'achat d'une parcelle située en bord d'Eure pour l'euro symbolique.
- Une réunion concernant les diagnostics d'assainissement non collectif sera organisée par la CCRSE, le 16 juin 2011 à 20h00, à la salle polyvalente.
- Fermeture estivale du bureau de poste du16 au 20 août 2011.
- Inauguration de la boulangerie, le samedi 1er octobre 2011, à 11h00.

Les festivités de commémoration de la fête nationale se dérouleront cette année le jeudi 14 juillet 2011.

8 juillet

1 – Fusion des syndicats d'assainissement : SYAC St Germain-Mesnil et SEA Paquetterie

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI), Monsieur le Maire présente la proposition transmise par Madame la Préfète pour la fusion du Syndicat d'Assainissement Collectif de St Germain sur Avre et Mesnil sur l'Estrée (SYAC) avec le SEA Paquetterie, pour la compétence de l'assainissement collectif.

La commune, membre du SEA Paquetterie pour la vocation eau potable doit se prononcer quant à cette fusion éventuelle des deux syndicats d'assainissement, sachant qu'aucune étude n'a été réalisée pour mesurer l'impact de ce regroupement.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable sur la fusion proposée par le SDCI.

2 – Avenant prestataire service restauration scolaire

Yvelines Restauration communique les nouveaux tarifs pour l'année scolaire 2011/2012, soit une augmentation de 1,71%. Adopté à l'unanimité.

Imprimé par nos soins

Extraits des Conseils municipaux

3 – Contrats d'assurances
Au 1er janvier 2011, l'agence MMA de Dreux a été reprise par deux nouveaux agents généraux Fabrice LAJOIE et Philippe LEFEVRE.
Il nous est proposé deux nouveaux contrats d'assurance concernant le parc de véhicules communaux et les responsabilités de la commune jusqu'au 31/12/11. Adopté à l'unanimité.
4 – Délibérations et questions diverses
Le SIEGE 27 informe la commune que les travaux de renforcement électrique route de Louÿe peuvent être programmés pour la fin d'année 2011. Coût total des travaux 24 000 € dont 4013,38 € à la charge de la commune. Adopté à l'unanimité.
Lors du Conseil d'école du 21 juin 2011, il a été indiqué que 114 élèves étaient inscrits pour la rentrée 2011/2012, dont 21 en Petite Section.
Le Conseil municipal s'engage à verser une subvention de 2300 € à la coopérative scolaire si le projet de « classes de découverte » de l'école est retenu par le Conseil général de l'Eure.

2 septembre

1 – Projet aménagement de sécurité sur les routes départementales
Suite aux remarques de l'Agence Routière Départementale de Conches, de la commune et de la société IRIS conseil aménagement, la commune de Saint Georges Motel souhaite compléter le dossier d'étude en cours . Le devis de 2 680,00 € est accepté.
2 – SIEGE 27 : Projet renforcement électrique route de Nonancourt
En raison de chutes de tension qui risquent de s'aggraver rapidement à cause de l'augmentation de la consommation des riverains, il convient d'effectuer un renforcement électrique route de Nonancourt. Le SIEGE 27 a estimé la part communale des travaux concernant la distribution publique et l'éclairage public à 8 862,88 € HT.
De plus, une extension de réseau électrique route de Nonancourt est envisagée ; notamment pour le bâtiment n°2, 12 route de Nonancourt, actuellement en compromis de vente. L'estimation du coût communal est de 6 900,00 € HT.
Le Conseil municipal accepte ces propositions si ces opérations sont retenues lors de la réunion cantonale.
3 – Délibérations et questions diverses :
Chantier école : remboursement trop versé assurance dommages ouvrage
La SMACL, assureur dommages ouvrage, de la construction de l'école maternelle et réhabilitation des locaux scolaires rembourse le trop perçu de l'assurance à la commune soit 451,85 €.
Tarifs emplacements commerçants ambulants
Deux commerces ambulants, un poissonnier et un charcutier, souhaitent s'installer sur le parking de l'école. Ces deux commerces ont besoin d'être reliés à une alimentation électrique installée cet été par la commune.
Le Conseil municipal fixe le montant pour la place occupée, incluant la fourniture d'électricité et à compter du 03/09/11, à 6 € la ½ journée.
Tarif piscine pour l'école
Le nouveau tarif de la piscine de Vernouillet pour la 1ère période 2011-2012 est de 370,00 € par séance, pour deux classes. Adopté.
Pour information, le transport s'élève à 144,67 € par séance.
Recensement de la population 2012
Le Conseil municipal prévoit les indemnités pour le coordonnateur communal chargé d'encadrer les opérations du recensement et pour les deux agents recenseurs. Une annonce sera diffusée pour le recrutement de ces deux agents. Les postes sont à pourvoir dès janvier 2012
Le recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2012.
SPANC : Diagnostics assainissements individuels par la CCRSE. L'été n'a pas été propice à une bonne organisation des premiers diagnostics.
Location activité danse : Un titre de 100,00 € sera émis pour les occupations de salle hors contrat.
Point de rentrée : Un point a été effectué, en particulier sur les travaux d'été, la journée des associations du 17 septembre (annulée), la journée des voies vertes du 25 septembre 2011.

21 octobre

1 – CCRSE : Modification des statuts – compétence obligatoire « Aménagement de l'Espace »
Le Conseil municipal vote à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure, à savoir :
Le projet de la maison de santé pluridisciplinaire nécessite une modification de nos statuts au niveau de la compétence obligatoire « Aménagement de l'Espace ».
2 – Nouvelle fiscalité de l'urbanisme : vote du taux de la taxe d'aménagement
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;
Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 %.
La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014). Toutefois, le taux pourra être modifié tous les ans.
3 – Personnel communal :
Tableau d'avancement
Un adjoint administratif de 2nde classe, a été reçu en juin 2011 à l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1ère classe.
Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire cet adjoint administratif sur le tableau d'avancement de grade.
Contrats Unique d'Insertion (CUI)
Deux Contrats Unique d'Insertion (CUI) de 2 ans se terminent au 31 décembre 2011. Le Conseil municipal, décide de :
- La possibilité de création d'un poste d'agent des services techniques, afin d'assurer l'entretien du patrimoine communal et d'un poste d'agent administratif, sur la base de 20 à 35 heures hebdomadaire.
4 – Délibérations et questions diverses :
SIEGE 27
Un délégué auprès du SIEGE ne pouvant être présent aux réunions du samedi matin, M. COCHELIN est nommé à sa place.
Soutien au CNFPT pour la défense de droit à la formation professionnelle dans la fonction publique
Le Conseil municipal soutient et vote à l'unanimité le vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.
Programme LEADER du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton (PAEI)
L'étude de sécurisation des 3 routes départementales traversant notre commune est en cours de finalisation. Il est envisagé de lancer deux études complémentaires prévoyant, d'une part, la possibilité de raccorder la voie verte à la RD 143 pour les piétons et les vélos et, d'autre part, un réaménagement du parking devant l'école. Ces projets pourraient faire l'objet de subventions européennes LEADER dans le cadre du PAEI.

8 décembre

1 – Budget communal : Restes à réaliser, sorties d'inventaire, remboursement facture
Restes à réaliser : Un état des restes à réaliser de la section d'investissement sera établi et repris dans le compte administratif 2011.
Dépenses d'investissement : Monsieur le Maire est autorisé à engager des dépenses d'investissement dans la limite de 25% du budget précédent. Ces sommes seront inscrites au budget 2012.
Sorties d'inventaire : Après vérification de notre inventaire, Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient de sortir une partie du matériel devenu obsolète.
2 – Renouvellement contrat(s) en cours (alarme 28, contrat CNP)
Alarme 28 : Contrat reconduit pour une année. Montant 339,76 € TTC.
Contrat CNP : Le contrat d'assurance du personnel permanent affilié à la CNRACL, est reconduit pour une année. Montant 3 792,00 €.
3 – Révision des tarifs communaux
Les nouveaux tarifs du buffet du 14 juillet, non modifiés depuis 2005, prendront effet au 1er janvier 2012, à savoir :
Habitants de la commune de St Georges Motel :
Adultes et enfants + de 12 ans : 4 € ; Enfants - de 12 ans : gratuit
Habitants hors commune de St Georges Motel :
Adultes et enfants + de 12 ans : 15 € ; Enfants - de 12 ans : 7 €.
4 – Personnel communal
Le Conseil municipal décide de maintenir un régime indemnitaire (IAT) pour les employés communaux stagiaires et titulaires pour l'année 2012. L'enveloppe attribuée est de 12 500 €.
Création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe et d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe, sur la base de 35 heures hebdomadaire.
Création de deux postes d'agents recenseurs à compter du 5 janvier 2012 pour réaliser le recensement de la population en janvier et février 2012.
Monsieur le Maire précise que ces postes sont déjà pourvus.
5 – Budget Patrimoine : vente terrain
Un propriétaire situé au 12 route de Nonancourt est intéressé par l'achat d'un terrain d'une centaine de m^2 attenant à son bâtiment artisanal. Accord de principe au prix de 6 € du m^2, bornage à la charge de l'acheteur.
6 –Délibérations et questions diverses
Assainissement des Bannes : En raison des problèmes liés aux estimations de consommation, le Conseil municipal décide qu'il sera effectué 2 relevés réels des compteurs, fin décembre et fin juin. En conséquence 2 facturations par an seront établies.
Informations SIEGE 27 : Redevance 2011 due à la commune par GEDIA pour occupation du domaine public : 354,00 €.
Prévision de travaux de renforcement électrique route de Louÿe en février 2012 et d'éclairage public (armoires route de Dreux et route de Marcilly) au 2ème semestre 2012.

Imprimé par nos soins

Etat Civil 2011

Naissances

Isaac ESSERS, né le 4 février
Anaé ROQUAIS, née le 7 mars
Nino LEFEVRE, né le 19 mars
Alycia TISSIER, née le 22 mars
Lucie FOYEN, née le 1er juin
Zelly LOUVET, née le 7 juin
Kenza RICHEZ, née le 26 juin
Eléonore DA COSTA GOMEZ, née le 4 juillet
Soa BOISSAY--LECOQ, née le 28 août
Florian JUPPIN DE FONDAUMIERE, né le 16 septembre
Analia VALORY, née le 23 septembre
Florian RAGOT, né le 12 octobre
Maxime MONCEAU, né le 23 novembre
Emy MAHIET, née le 26 novembre
Paul FOULATIER, né le 5 décembre
Léanne BEAUMERT, née le 16 décembre

Nino

Florian
né le 16/09

Kenza

Analia

Anaé

Soa

Nous adressons toutes nos félicitations aux heureux parents.

Danièle CLAIR
et
Jean Jacques AJORQUE

Le 30 avril 2011

Mariages

Sabrina DOZ
et
Mickaël ROCHER

Le 25 juin 2011

Une Pensée pour

MOUGEL Patricia décédée le 24 janvier
MERIENNE Jacques décédé le 21 avril
LEVÊSQUE Mauricette décédée le 10 août
COFFIN Roger décédé le 11 août
SCHERER Olga décédée le 10 septembre
MANIU Dumitru décédé le 20 septembre
MEUNIER Auguste décédé le 2 décembre
HELLARD Glawdys décédée le 16 décembre
MINIER Florian décédé le 17 décembre

Imprimé par nos soins

Renseignements utiles

Nouveaux habitants

N'hésitez pas à venir ou téléphoner en mairie, nous vous remettrons les différentes informations nécessaires pour votre installation et votre arrivée dans notre commune. Par exemple : les ordures ménagères sont gérées par la C.C.R.S.E., l'eau est gérée par le S.E.A.P. (voir les coordonnées en dernière page).

La liste actualisée des assistantes maternelles de la commune est à votre disposition en mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE — obligatoire à 16 ans

Le recensement militaire est une démarche civique obligatoire.

Dès votre 16ème anniversaire (mais pas avant la date anniversaire) et au plus tard dans les 3 mois suivants , tous les français, filles et garçons, doivent venir se faire recenser à la mairie de leur domicile, munis du livret de famille, de la carte nationale d'identité, d'un justificatif de domicile et le cas échéant, de la 2ème nationalité. En cas d'impossibilité, le représentant légal peut effectuer cette démarche. Après ce délai, il est toutefois possible d'être régularisé.

L'attestation délivrée par la mairie est indispensable et sera réclamée pour l'inscription aux examens (BEP, baccalauréat, permis de conduire, concours d'Etat, etc.…).

Il est primordial de conserver précieusement cette attestation.

Imprimé par nos soins

Renseignements utiles

L'Assistante Sociale de secteur : Pour prendre rendez-vous, contacter l'assistante sociale au 02 32 58 14 90.

Aide Sociale : Madame BONNOT, adjointe chargée des Affaires Sociales peut être contactée en mairie pour étude de vos problèmes dans le cadre du CCAS.

Mission Locale : Accompagnement vers l'emploi

1er et 3ème mercredis de chaque mois de 9h00 à 11h00 en mairie (**public de 16 à 25 ans non scolarisé**).

Prise de rendez- vous préalable au 02 32 60 62 40.

ORDURES MENAGERES

Les ordures ménagères sont ramassées le **mercredi matin**.

Attention

En cas de **jour férié** le lundi, mardi ou mercredi :

le **ramassage** est effectué le **jeudi matin**.

❖❖❖

Pour tous renseignements et réclamations, veuillez contacter directement la **CCRSE au : 02 32 32 32 75**

NUMEROS D'URGENCE :

S.A.M.U. : 15
Pompiers : 18
Gendarmerie de Nonancourt : 02 32 58 00 17
Trésor public de Nonancourt : 02 32 58 04 51
Centre Anti-Poisons de Lille : 0 825 812 822
Allo enfance maltraitée : 119
La Croix Rouge Ecoute : 0 800 858 858
Fil santé jeunes : 3224
Drogue info-service : 0 800 23 13 13
Ecoute alcool : 0 811 91 20 20

Pour tout problème concernant l'eau (compteur, coupure, fuite …), il faut s'adresser à :

S.E.A. PAQUETTERIE
rue de la Paquetterie, 27320 NONANCOURT
Téléphone : 02.32.58.29.00 - Fax : 02.32.58.29.00

Les **bureaux** sont ouverts au public le :
lundi - mardi - jeudi - vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Tél. : 02.32.58.29.00

Pour les urgences, seulement du vendredi 16h30 au lundi 8h00
Portable : 06.03.34.48.05

Si vous souhaitez voir apparaître votre publicité dans le prochain bulletin, merci de vous adresser à la Mairie.

Nous remercions les annonceurs et toutes les personnes qui ont permis la réalisation de ce bulletin municipal.

Michel ALBERT
VIDANGES FOSSES SEPTIQUES
BACS DÉGRAISSEURS
CUVES À FUEL
27220 St-Laurent des Bois
Tél./Fax : 02 32 37 51 63 - Port. 0 612 555 112

REMELEC
SARL au Capital de 7622,45 Euros
J.-M. REMAUDIÈRE, Gérant
Tél. /Fax : 02 37 46 38 36
Portable : 06 09 85 11 03
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
CÂBLAGE, INDUSTRIE
BÂTIMENT, NEUF
RÉNOVATION, CHAUFFAGE
121, avenue du Général Leclerc - 28100 DREUX

Imprimé par nos soins